

Cugy (VD), le 23 juin 2005

---

**COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL**  
**Séance de l'Organe délibérant du 23 juin 2005**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'avantage de vous faire part de la communication municipale suivante :

**1. ADMINISTRATION GENERALE (Raymond Bron)**

Démission du syndic

C'est en cours de séance de Municipalité, le 13 juin dernier, que le syndic, François Gilliéron, a fait connaître sa décision de cesser, avec effet immédiat, ses activités dans notre Commune.

Les employés communaux ont été informés lors d'une réunion convoquée le lendemain matin.

La soudaineté de ce départ ne manque pas de poser quelques difficultés aux quatre municipaux restant en fonction, eu égard notamment à l'importance des dossiers en cours et en attente.

Compte tenu des délais nécessaires aux élections complémentaires, puis de l'inévitable temps d'adaptation d'un(e) nouveau(elle) municipal(e), l'intérim et son cortège de surcharge et de problèmes risque fort de couvrir le 2<sup>ème</sup> semestre 2005 dans sa totalité.

Les prochains jours seront mis à profit par la Municipalité pour se réorganiser; des priorités devront certainement être fixées.

## **2. INFORMATION (Raymond Bron)**

### Site internet

Pour donner suite à notre communication du 25 mai dernier, nous vous informons que le site internet a été vérifié. Plusieurs pages et liens faisant référence à des sociétés extérieures ont été supprimés, face à la difficulté d'obtenir des informations actuelles de leur part.

Des échéances ont été agendées pour rappeler la suppression et/ou la modification de certaines rubriques. Nous espérons que ces mesures permettront de les tenir à jour plus facilement et de remplacer rapidement les informations qui deviennent obsolètes.

Quant à la gestion des liens renvoyant vers d'autres sites, bien que des contrôles seront effectués, nous ne pouvons pas assurer que certains d'entre eux ne pointent vers des messages d'erreur, notamment lorsque les adresses que nous connaissons sont modifiées sans que nous en soyons informés. Si lors de votre visite sur notre site, vous constatez une telle situation, nous vous remercions par avance de nous le signaler par l'envoi d'un simple courriel.

## **3. ECOLES (Jacqueline Franzini)**

### Collège de la Cavenettaz

La classe qui est restée vide une année au Collège de la Cavenettaz sera à nouveau occupée dès la rentrée par une classe de 3<sup>ème</sup>/4<sup>ème</sup> primaire.

### Bus scolaires

Pour répondre aux exigences de la loi, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006, les bus scolaires utilisés pour le transport des élèves seront équipés de ceintures de sécurité. Le nombre maximum de places sera de 21. Nous espérons que ces mesures rassureront les parents.

## **4. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (Raymond Bron)**

### Commission municipale d'urbanisme

La COMUR a poursuivi ses travaux à la cadence d'une séance tous les 15 jours. Elle a terminé l'étude du projet de plan de quartier Es Chesaux, déposé son rapport à la Municipalité sur cet objet et abordé l'examen des questions que pose le projet de schéma directeur Nord lausannois.

### Plan de quartier « Es Chesaux »

Se fondant largement sur l'avis exprimé par sa commission d'urbanisme (COMUR), la Municipalité a retourné le dossier au bureau d'architecture mandaté par le promoteur, accompagnée d'un certain nombre de remarques.

Celles-ci concernant avant tout la rédaction du règlement, qui déterminera les règles principales de construction dans le périmètre du quartier.

La Municipalité attend le dossier corrigé avant son envoi au Service de l'aménagement du territoire (SAT) pour approbation.

### Plan de quartier « Dessus la Praz »

Les dernières oppositions ont été levées par la Municipalité. En l'absence de recours déposés dans les délais, la Municipalité pourra octroyer le permis de construire dans le courant du mois de juillet.

Les accès au centre commercial et le secteur concerné de la route cantonale 501 font également et simultanément l'objet d'une enquête publique, comme cela avait été annoncé.

Par ailleurs, certains litiges qui opposent la Municipalité aux promoteurs et aux propriétaires actuels (PPE) sont en voie de règlement.

## **5. BATIMENTS COMMUNAUX (Raymond Bron)**

### Assainissement du collège et de la salle de gymnastique de la Chavanne

Un mandat d'expertise générale de l'état des bâtiments a été confié au bureau EPIQR Rénovations S. à r.l. Le rapport attendu pour le mois de juillet permettra à la Municipalité, comme prévu, de déposer un préavis fondé sur une analyse complète.

### Maison villageoise

La reconnaissance des travaux a pu être fixée au 11 juillet prochain. Les vœux des utilisateurs, exprimés après quelque temps d'utilisation, seront examinés à cette occasion.

Ce dossier pourra enfin être clos et les comptes définitifs bouclés.

## **6. ROUTES (Gilles Renaud)**

### Création d'une aire de stationnement le long du chemin de la Cavenettaz (motion Board)

Après plusieurs rappels, la Municipalité a adressé au bureau Jean & Courdesse SA, le 16 juin 2005, une demande écrite pour qu'enfin le dossier soit transmis au Canton.

Trottoir entre le chemin du Grillon et du Colombier (préavis 46/2004)

La demande de crédit d'investissement a été acceptée par le Conseil communal le 28 mai 2005. Un accord a été conclu avec les propriétaires des dites parcelles afin que les travaux relatifs au mur et au trottoir soient coordonnés. Ceux-ci sont planifiés pour le début d'août 2005.

## **7. MISE EN SEPARATIF (Gilles Renaud)**

### Création d'un collecteur EU-EC entre la maison ronde, à la route de Lausanne, sis au bord de la route cantonale et le carrefour avec le chemin du Four (préavis 42/2004)

Les travaux y relatifs ont débuté le 14 juin 2005. Il sera également créé un cheminement piétonnier qui permettra aux habitants du quartier des villas de rejoindre sans danger le chemin du Four.

Nous en avons ainsi terminé avec les communications que la Municipalité désirait vous donner ce soir et nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le vice-syndic :

Le secrétaire :

R. Bron

J.-M. Goumaz